

Vacance du poste de directeur de l'EIL Côte d'Opale

Les fonctions de directeur de l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale sont déclarées vacantes à compter du 5 mars 2018.

Présentation de l'EIL Côte d'Opale

L'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale est une école interne à l'Université du Littoral Côte d'Opale. Elle est implantée sur deux sites géographiques distants (Calais et Longuenesse), et délivre le titre d'ingénieurs dans deux spécialités : Informatique et Génie Industriel. Elle bénéficie également d'un cycle préparatoire intégré.

En vertu de l'article L 713-9 du Code de l'Education, l'EIL Côte d'Opale est administrée par un conseil élu et dispose d'un budget propre intégré à celui de l'ULCO.

Rôle du directeur

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts de l'EIL Côte d'Opale, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels enseignants-chercheurs ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois. Les prérogatives du Directeur de l'EIL Côte d'Opale sont définies à l'article 7 des statuts de l'EIL Côte d'Opale. A ce titre, il :

- Assure la direction et la gestion de l'école dans le cadre des orientations du Conseil de l'école ;
- Prépare les délibérations du Conseil de l'école et en assure l'exécution ;
- Prépare et exécute le budget dont il est l'ordonnateur des recettes et des dépenses ;
- A autorité sur l'ensemble des personnels de l'école ;
- Aucune affectation ne peut être prononcée si le directeur de l'école émet un avis défavorable motivé ;
- Propose au Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale la liste des candidats aptes à obtenir le diplôme d'ingénieur et ceux susceptibles d'être admis. Il prononce les redoublements et les réorientations pédagogiques ;
- Il est membre de droit de toute commission créée par le Conseil de l'école ;
- a vocation à recevoir délégation du Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale pour, notamment signer les contrats pour le compte de l'École.

Qualités requises

Les candidats devront avoir une parfaite connaissance de l'enseignement supérieur français ainsi qu'une expérience significative en enseignement et/ou en recherche. Ils devront en outre avoir des qualités managériales (écoute, sens du compromis, « leadership »), le sens de l'équité dans la gestion des différentes spécialités et être attentif aux conditions de travail de l'ensemble des collaborateurs.

Il est attendu des candidats des compétences leur permettant de mener pour l'école un projet de développement ambitieux, et des capacités à définir et conduire des projets soutenant ce

développement.

Une expérience significative de direction ou de management dans une structure similaire serait un plus.

Lors de l'audition il est attendu que les candidats permettent aux membres du conseil d'appréhender leurs compétences en les illustrant au travers d'expériences issues de leur parcours professionnel. De plus, ils devront avoir une perception des enjeux liés à une école géographiquement positionnée sur 2 spécialités et localisée sur 2 sites géographiques.

Comment Postuler

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae ainsi qu'une déclaration d'intention, devront parvenir au plus tard le **31 janvier 2018** à Monsieur le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale – Service de la présidence - 1 place de l'Yser BP 71022 – 59375 Dunkerque.

Le conseil de l'école se réunira le **15 février 2018**.

Pour toute question, veuillez contacter francoise.potier@univ-littoral.fr